

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° DEC 2024-088

Objet : Marché de travaux - Attribution des marchés publics de travaux (7 lots) – Création d'une salle de réception à usage de Club House

Le Maire de la commune du FENOULLER,

Vu l'article L 2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 7 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal du Fenouiller a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 900 000 € H.T. ainsi que des avenants y afférant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'appel public à concurrence publié le 21 octobre 2024 sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>, et le 24 octobre 2024 dans le journal d'annonces légales Ouest France 85, relatif au lancement d'une procédure adaptée portant sur la création d'une salle de réception, en 7 lots distincts, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 22 novembre 2024 à 17h00.

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 20 décembre 2024 établi avec l'ensemble des candidats ayant répondu à l'appel public à concurrence,

DECIDE :

ARTICLE 1 De signer les marchés en procédure adaptée et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Terrassement-Maçonnerie – EGB PAJOT - Rue des Forgeron – 85710 La Garnache
- Lot 2 – Mur ossature bois – Charpente bois - Bardages – CHARRIER – Le Vivier - 85140 Sainte Florence
- Lot 3 – Etanchéité – MILIBAT – 1 rue de l'Aujardière Zone du Parc V – 49280 Saint Christophe du Bois
- Lot 4 – Menuiseries Extérieures Aluminium – EGDC – ZI de l'Appentière rue de l'Appentière - 49280 Mazières-en-Mauges
- Lot 5 – Menuiseries Intérieures – Cloisons - Plafonds – GUIGNE – ZI de la Bégaudière 120 route de l'Aiguillon - 85800 Saint Gilles Croix de Vie
- Lot 6 – Revêtements de sols – GAUVRIT – 20 rue de la Roche sur Yon - 85300 Challans
- Lot 7 – Electricité – Chauffage - Ventilation – GATEAU FRERES – 4 boulevard Georges Pompidou BP 343 - 85800 Saint Gilles Croix de Vie

ARTICLE 2 : Que le montant total du marché tous lots confondus est de **137 940.06 HT €**, se décomposant comme suit :

Lots n°	Sté	Montant HT
1 - Terrassement-Maçonnerie	EGB PAJOT	40 000,00 €
Lot 2 – Mur ossature bois – Charpente bois - Bardages	CHARRIER	42 000,00 €
Lot 3 – Etanchéité	MILIBAT	14 175,63 €
Lot 4 – Menuiseries Extérieures Aluminium	EGDC	17 822,80 €
Lot 5 – Menuiseries Intérieures – Cloisons - Plafonds	GUIGNE	7 780,29 €
Lot 6 – Revêtements de sols	GAUVRIT	4 002,34 €
Lot 7 Electricité – Chauffage - Ventilation	GATEAU FRERES	12 159,00 €
	TOTAL HT	137 940,06 €
	TVA 20 %	27 588,01 €
	TOTAL TTC	165 528,07 €

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Fenouiller, le 23 décembre 2024

Le Maire,



Isabelle TESSIER

Diffusion : Entreprises EGB Pajot, Charrier, Milibat, EGDC, Guigne, Gauvrit, Gateau Frères

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation